

Image not found or type unknown



Rupture de convention de stage

Par **achabert**, le **05/10/2009 à 10:28**

Bonjour,
Pour rompre une convention de stage, devons-nous remplir un courrier ? Avons-nous des jours de préavis avant de partir ?
J'ai également une question au sujet de l'ancienneté. Si nous sommes recrutés en CDI après un stage, est ce que les mois en stage compte dans l'ancienneté ?
Merci à vous.
Cordialement,